

L'An deux mille vingt-quatre, le 2 du mois d'avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration convoqués le 4 mars 2024, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur GIRARD Serge, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux et Président de la Communauté Campagne de Caux

Présents : Mr GIRARD Serge, Mme DURECU Annie, Mme BACHEVILLIER Marie-Claire, Mme BELLET Florence, Mme GEULIN Isabelle, Mme GONELLA Monique, Mme THUMEREAU Brigitte, Mme MALO Véronique, Mr MOIZAN Gérard, Mme MORISSE Nadine, Mr NIEPCERON Hervé, Mr SCHLEWITZ Yvan,

Pouvoir : Mr DELAMARE Pascal donne pouvoir à Mme DURECU Annie, Mme FAUCHEREAU Marie-Claude donne pouvoir à Mme GONELLA Monique

Absents excusés : Mme BRULIN Corinne, Mr CARLIERE Frédéric, Monsieur DELAMARE Pascal, Mme FAUCHEREAU Marie-Claude, Mme MOUTON Françoise, Mr VAUCHEL Benoît, Mme VANIER Pascaline

Assistait également à la réunion : Madame MARTINEZ, Directrice adjointe du CIAS et responsable de la résidence

Secrétaire de séance : Monsieur NIEPCERON Hervé

Nombre de Membres en exercice	19
Quorum	10
Nombre de présents	12
Nombre de votants	14

Délibération N° 11/2024

OBJET : AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAMPAGNE DE CAUX

Délibération N° 11/2024

OBJET : AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAMPAGNE DE CAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant que le marché public d'assurances en groupement de commande avec la Communauté de Communes Campagne de Caux arrive à échéance le 31 décembre 2024 ;

Considérant la nécessité de garantir une convention adéquate et compétitive pour protéger les intérêts du Centre Intercommunal d'Action Social en matière de dommages aux biens, la responsabilité civile et la protection juridique ;

Considérant que le groupement de commande évite à chaque entité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels et que cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière ;

Considérant qu'une convention constitutive de ce groupement de commande a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la Communauté de communes Campagne de Caux (4C) comme coordonnateur du groupement. En qualité de coordonnateur du groupement, la 4C a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant aux choix des titulaires des marchés, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, l'envoi au contrôle de légalité et la notification des marchés publics.

Considérant que le lancement de l'appel d'offres par le coordonnateur du groupement permettra d'obtenir les meilleures offres de la part des compagnies d'assurance du marché ;

Considérant que l'appel d'offres sera conclu pour une période de quatre années et pour un montant de marché estimé de la façon suivante :

LOT 1 : Dommages aux biens > 25 000€ annuel dont **1600€** estimé pour le CIAS, soit 6400€ pour 4 ans pour le CIAS

LOT 3 : Responsabilité civile > 7 000€ dont **1500€** annuel estimé pour le CIAS soit 6 000€ pour 4 ans pour le CIAS

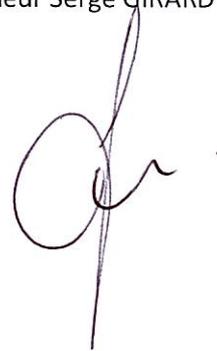
LOT 4 : Protection juridique > 2500€ dont **1000€** annuel estimé pour le CIAS soit 4 000 € pour 4 ans

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au groupement de commande
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché, après décision de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes Campagne de Caux en sa qualité de coordonnateur du groupement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre et signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **D'IMPUTER** les dépenses et recettes correspondantes au budget 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme,

Le Président
Monsieur Serge GIRARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Girard', written over the printed name 'Monsieur Serge GIRARD'.

